

Direction Régionale de
la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Amiens, le 1^{er} Mars 2017

La direction

**Note en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
Le dispositif d'hébergement d'urgence en période hivernale en Hauts-de-France**

Le ministre de la cohésion des territoires, le secrétaire d'Etat à la cohésion des territoires et le ministre de l'intérieur sont fortement mobilisés pour la mise en œuvre de l'engagement du président de la République afin qu'un toit soit fourni à tous ceux qui sont sans abri.

Règles de mobilisation des places du Plan Grand Froid

Durant la période du 1^{er} Novembre au 31 mars, des capacités d'hébergement supplémentaires sont mobilisées pour la mise à l'abri hivernale. Ces places se décomposent en 2 catégories :

- Des places temporaires ouvertes du 1^{er} novembre au 31 mars (places dites de niveau 1 – N1)
- Des places complémentaires exceptionnelles ouvertes sur décision expresse du préfet de département au regard du contexte d'occupation du parc d'hébergement et des conditions climatiques.

Capacités totales mobilisables : 12 336 places (situation au 27 février 2018)

Département	Places pérennes ouvertes toute l'année	Places supplémentaires du 1 ^{er} Nov au 31 Mars	Places complémentaires Exceptionnelles	Total Places mobilisables
Aisne	643	62	45	750
Nord	5 965	572	80	6 617
Oise	1 607	202	64	1 859
Pas-de-Calais	1 588	282	110	1 980
Somme	1 046	97	17	1 160
Total HDF	10 849	1 215	302	12 366

En cette période de grand froid, le dispositif est fortement sollicité mais sous contrôle et piloté au quotidien par les préfets de département.

Au 27 février 2018, **12 212 places étaient ouvertes** (10 849 ouvertes toute l'année + 1 231 au titre du dispositif hiver + 132 places exceptionnelles). En raison des températures négatives, des mesures ont été prises pour l'ouverture de capacités supplémentaires, soit **+ 310 places** depuis 20 Février 2018 (mobilisation de 132 places exceptionnelles : bâtiments mis à disposition, gymnases...) représentant **+ 11.5%** par rapport à l'hiver dernier (10 967 places ouvertes).

11 337 places occupées au 27 février 2018.

La fluidité du dispositif d'hébergement constitue un enjeu majeur pour proposer des solutions durables aux personnes mises à l'abri afin qu'elles ne retournent pas à la rue au-delà du 31 mars.

L'accès au logement des personnes disposant d'une autonomie suffisante est un autre enjeu.